

Saint-Denis le, 15 Août 2017

**Gérard LARAVINE Président de la LKR**

**1, route Digue 97400 SAINT-DENIS**

**KCB**

**18, rue Alexis de Villeneuve**

**97400 Saint-Denis**

**Objet : réponse à votre mail du 14/08/2017**

Monsieur ,

Je fais suite à votre mail du 14/08/2017 concernant la demande de prêt de matériel pour votre course occasionnelle du 20/08/17.

Je suis président de la LKR depuis février 2017 , mon objectif principal est de promouvoir le sport et particulièrement la discipline du karting.

Je ne me suis jamais opposé au prêt du matériel, votre première demande par mail à ce sujet, date du dimanche 13/08/2017, tard dans la nuit, et j'en ai pris connaissance le lundi 14/08/2017 au matin, après vous avoir adressé mon courrier daté du même jour, en recommandé avec A.R et par mail, concernant la légalité des demandes d'autorisation préfectorales relatives à cette course ( suspicion de falsification de documents destinés à la préfecture).

A aucun moment, vous ne faites allusion à ce courrier et n'apportez aucune justification.

Vous insinuez que ma volonté est de faire obstruction ou détruire la discipline du karting, je suis choqué par vos propos, je vous rappelle que depuis mon élection au poste de président de la LKR, en février 2017, vous ne m'avez JAMAIS sollicité d'aucune manière que ce soit. A croire que vous voulez me court-circuiter. A ce jour, je n'ai reçu aucune demande de visa pour vos manifestations, vos documents sont signés et datés au 05/01/2017, pour un évènement prévu initialement le 02/07/2017, même le report est daté et signé au 05/01/2017 ( ceci a fait l'objet de mon courrier en recommandé avec A.R du 14/08/2017). A savoir que le délai légal pour une demande d'autorisation pour un évènement occasionnel est de 90 jours.

Le début de mon mandat est le 25/02/2017, depuis, je n'ai reçu AUCUN dossier, je ne suis au courant de RIEN !!!!! Tout a été décidé et ficelé avant mon élection, même le report de la date de

vosre course. C'est la raison pour laquelle, je dénonce la légalité des documents administratifs de vosre course, et me dégage de toute responsabilité.

Pour exemple, je vous cite le club KCD qui a organisé 4 courses depuis que je suis président de la LKR, de ce fait, je leur ai délivré 4 visas avec mon nouveau cachet. L'organisation administrative et le déroulement de leurs manifestations se sont faits dans les délais et en toute conformité.

Je profite de ce courrier pour vous demander, qui s'est présenté au nom de la LKR à la commission de sécurité(CDSR) de la course du 20/08/2017 ?

Concernant votre allusion à la hiérarchie de la LKR, veuillez vous référer aux statuts de la LKR et de la LSAR, tout y est clairement notifié.

Pour votre information, pour la mise sous tutelle de la LKR, il s'agit d'un projet commun d'intérêt sportif.

Pour assainir et apaiser le milieu du karting, comme vous le stipulez dans votre courrier, il serait judicieux qu'on se rencontre et qu'on discute pour développer et promouvoir en toute transparence la discipline du karting, pour cela, il faudrait que vous fassiez abstraction de vos rancœurs.

Je vous somme de cesser de me dénigrer en tant que président de la LKR et personne privée, d'arrêter la divulgation de fausses informations à mon sujet sur les réseaux sociaux, sinon, je me verrais dans l'obligation de porter plainte pour diffamation.

Je vous souhaite bonne continuation dans vos méthodes.

Sportivement,

Gérard LARAVINE Président de la LKR

Copie à :

La Préfecture de la Réunion

FFSA

Mairie de Saint-Pierre